



## INFORMATIONS SUR LES ABRIS D'AUTO AMOVIBLES (TEMPO)

### NORMES DE CONSTRUCTION

Les abris d'automobile amovibles doivent être :

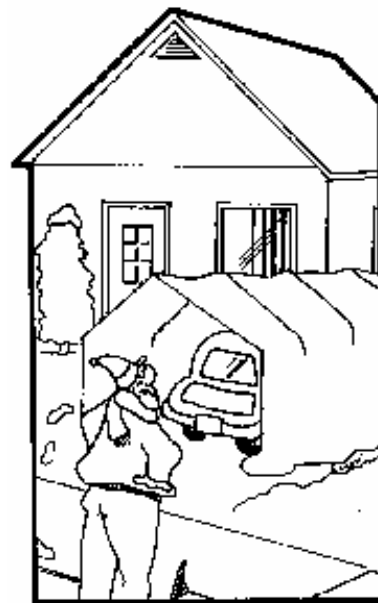
- confectionnés ou recouverts de façon uniforme de polyéthylène (plastique) ou de fibre de verre souple;
- faits de matériaux identiques et de même couleur;
- entretenus et maintenus dans un bon état de conservation;
- peuvent avoir une structure faite de bois, de métal ou d'aluminium;
- la hauteur maximale ne doit pas excéder 2,6 mètres (8' 6");
- l'abri d'auto est permis pour stationner un véhicule de promenade, il ne doit pas servir d'entrepôt.

### DISTANCES À RESPECTER

Normes pour l'emplacement de l'abri d'auto en ville à l'exception des quartiers \*

- |                                           |   |              |
|-------------------------------------------|---|--------------|
| • distance d'une borne-fontaine           | : | 1,5 m (5 pi) |
| • distance d'une limite de propriété      | : | 0,3 m (1 pi) |
| • distance d'une ruelle de 6,09 m (20 pi) | : | 0,3 m (1 pi) |
| • distance d'une ruelle de 4,57 m (15 pi) | : | 0,6 m (2 pi) |
| • distance d'une ruelle de 3,05 m (10 pi) | : | 0,9 m (3pi)  |

\* distances différentes selon les règlements en vigueur dans les quartiers.



### NOTES IMPORTANTES

- En aucun temps, l'abri d'auto ne doit nuire à la visibilité des automobilistes aux intersections des rues.
- Notez que votre limite de propriété ne correspond pas nécessairement au trottoir ou à la limite du pavage.
- L'abri d'auto doit être enlevé et démonté complètement (toile et structure) du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année (exception : Rollet du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre).
- Le règlement prévoit des amendes de 300 \$ plus les frais pour les contrevenants.

Merci de votre collaboration